



COMMUNE DE CARS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 10 décembre 2020 à 19h 00

A la salle des fêtes de CARS

L'an deux mil vingt, le dix décembre

A dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

PRESENTS (14) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Virginie FREDAGUE, Beatrice RUIZ, Nicole DELAUGE, Laure BOUCAUD, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Matthieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Philippe SEVIN, Jérôme DURAND, Nicolas CARREAU, André GIRAUD

ABSENTE EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

POUVOIR (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

Validation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil

Municipal

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Ordre du jour

Délibérations à prendre

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, il s'agit de la délibération pour l'admission en non-valeurs.

1. Délibération pour admission en non-valeurs

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame le Percepteur faisant état de factures impayées pour 5.60 € pour lesquelles elle n'a pas réussi à obtenir le recouvrement et sollicite leur admission en non-valeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeurs de ces titres d'un montant de 5.60 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire les écritures nécessaires.

2. Délibération pour la réparation ateliers communaux lancement Etudes AVP

Monsieur le Maire rappelle que nous avons reçu des évaluations de travaux pour la remise en état des ateliers communaux. Les devis ont été présentés lors des Conseils Municipaux du 27 août 2020 et du 24 septembre 2020.

La proposition du cabinet MOREAU & Associés, cabinet d'ingénierie du bâtiment, propose une étude d'Avant-Projet qui doit permettre de crédibiliser les solutions techniques de réparation tant sur leur fiabilité que sur le coût induit. Il est indispensable de lancer cet AVP pour décider des solutions techniques à suivre.

La proposition d'honoraires pour la mission de Maîtrise d'œuvre qui comprend cette étude d'Avant-Projet, l'étude du Projet, l'assistance contrat de travaux, la direction de l'exécution des travaux et la réception des travaux est de 11440 € HT.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à accepter cette proposition d'honoraire et à lancer cette étude d'AVP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à lancer cette étude d'AVP.

3. Délibération pour l'ouverture des magasins le dimanche loi MACRON

Le titre III de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

La loi Macron a pour objectif de faciliter l'ouverture dominicale des commerces en simplifiant l'ensemble des dispositifs qui l'encadrent. Deux principes simples mais puissants sont introduits. Le premier, c'est que tout travail le dimanche doit donner droit à une compensation salariale. Le second, c'est qu'en l'absence d'accord des salariés, via un accord de branche, d'entreprise ou de territoire, le commerce ne peut pas ouvrir (dans les entreprises de moins de 11 salariés, cet accord sera soumis à référendum). Ces deux principes sont profondément complémentaires l'un de l'autre : ils font du dialogue social la clé de l'ouverture dominicale des commerces.

La loi Macron porte de 5 (9 en 2015) à 12 le nombre de « dimanches du maire ». (Article L 3132-26 du Code du Travail). L'autorisation d'ouvrir certains dimanches est donnée par le maire après avis du conseil municipal. Le maire n'a pas d'obligation et peut autoriser un nombre inférieur à 12 dimanches. Lorsque le nombre de « dimanche du maire » excède 5, l'avis conforme de l'intercommunalité est requis.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Les commerces de détail alimentaire peuvent déjà quant à eux librement ouvrir le dimanche (boulangerie, boucherie, poissonnerie...) jusqu'à 13h00. Désormais, ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Pour l'année 2021, les commerces de CARS ont fait des demandes écrites pour 17 dimanches : 10/01, 14/02, 28/03, 02/05, 30/05, 20/06, 27/06, 04/07, 29/08, 31/10, 14/11, 21/11, 28/11, 05/12, 12/12, 19/12, 26/12.

En application de la loi dite « Macron », Monsieur le Maire de CARS a saisi le Président de la CCB pour que le Conseil Communautaire donne son avis sur cette demande de 17 dimanches.

Suite à la réunion du 20 novembre 2020 le Conseil Communautaire de la CCB a approuvé à la majorité l'ouverture pour 8 dimanches :

8 dates suivantes pour l'année 2021 : 10/01 ; 04/07 ; 21/11 ; 28/11 ; 05/12 ; 12/12 ; 19/12 ; 26/12.

Conformément aux dispositions de l'article L 3132-26 du Code du travail, Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal la liste des dimanches concernés.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix des 8 dimanches de 2021 suivants : 10/01 ; 04/07 ; 21/11 ; 28/11 ; 05/12 ; 12/12 ; 19/12 ; 26/12.

4. Délibération pour devis éclairage public et subvention FEMREB :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de remise en état et de modernisation de l'éclairage public sont en cours. Il s'agit principalement de remplacer les foyers lumineux existants par des points lumineux à LED, et de poser des horloges astronomiques et des nouveaux tableaux de commande.

Une première tranche de travaux a été menée sur les années 2019 et 2020, couvrant un tiers environ des installations.

La deuxième tranche sera réalisée sur l'année 2021. Le SDEEG, à qui la commune a transféré sa compétence éclairage public pour l'entretien et les travaux, a envoyé un premier devis estimatif des travaux soit 31436,91 €/HT + 2200,58 HT € de maîtrise d'œuvre, soit un total de 33637,49 HT€, la TVA étant payée par le SDEEG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Syndicat d'Electrification du Blayais d'un montant de 8500 €

de valider le plan de financement de cette dépense et notamment la ligne de dépense dans le budget 2021

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ces travaux.

5. Délibération pour acceptation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur élaboré par la Commission Organisation et gestion communale.

Après lecture Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider et d'accepter le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de CARS.

Informations

1. Approbation préfectorale du PPI de YARA

Une consultation du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention de YARA a eu lieu du 23 juin 2020 au 24 juillet 2020.

Cette consultation est prévue par l'article R-741-26 du Code de la Sécurité Intérieure.

Ce plan d'urgence définit les modalités d'organisation des secours publics et les mesures d'information et de protection des populations en cas d'accident grave impactant les installations de l'usine YARA d'AMBES (33).

Dans ce cadre, toutes les personnes intéressées ont pu faire part de leurs observations dans des registres ouverts à cet effet dans les mairies des 80 communes concernées par la nouvelle zone d'application de ce plan, dont la commune de CARS, ainsi qu'à la préfecture de Bordeaux et les sous-préfectures de Blaye, Lesparre-Médoc et Libourne, aux heures habituelles d'ouverture du public.

L'approbation par la Préfète de la Gironde est intervenue après évaluation et prise en compte des observations.

Monsieur le maire présente succinctement les activités de YARA et son PPI.

2. Présentation SDEEG travaux énergétiques

La société ENERGIE & SERVICES accompagnée du SDEEG a réalisé un audit énergétique de bâtiments communaux. Il s'agit de l'ensemble des écoles, du foyer et de l'ancienne poste.

Monsieur le Maire revient en séance sur cette présentation. En effet cet audit permet de faire une bonne évaluation des consommations énergétique de ces bâtiments, de montrer leurs faiblesses d'isolation ou d'équipement et surtout de proposer des solutions techniques pour remédier à ces anomalies. Des estimations pour la réalisation des travaux sont en cours afin de les budgétiser dans notre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

3. Prévisions de travaux à la salle des fêtes

Les prévisions de travaux à la salle des fêtes ont été évoquées lors de la présentation de l'audit énergétique, nous ferons chiffrer aussi la rénovation des plafonds des murs et de la scène mais aussi de la zone à l'arrière de celle-ci (loge et salle de réunion).

4. Numérisation des actes d'Etat Civil

Monsieur le Maire présente une proposition financière de la société NUMERIZE pour la réalisation de la numérisation des actes d'état civils. Cette numérisation va devenir obligatoire pour les mairies mais aussi va faciliter le travail de recherche du secrétariat.

Nous inscrivons une ligne budgétaire pour cette activité au budget 2021.

5. Location bureaux maison paramédicale

Nous avons reçu des demandes pour la location des bureaux de la Maison Paramédicale. Une demande pour la location d'½ journée par semaine du bureau 3, une pour la location d'une journée par mois du bureau 2 et une pour le mois complet du bureau 5.

6. Remplacement de la tondeuse autoportée

La tondeuse autoportée actuelle est en grande révision. Le cout de la remise en état dépasse les 2500 €. Cette machine a été achetée en 2008 et elle est très « fatiguée ». Elle est fréquemment utilisée pour l'entretien des hameaux et du bourg. Nous souhaitons la remplacer avant qu'elle nous lâche. Nous avons fait faire un devis pour l'achat d'une machine identique répondant bien aux besoins. Le cout pour ce remplacement s'élève à 6508 €.

Questions diverses

- Un chèque cadeau de 50 € et 3 bouteilles de vin de notre parcelle seront offerts au personnel communal pour la fin d'année.

- Mettre en place un panneau directionnel « CARS » sur la D22 au croisement de la maison Pelon. Des panneaux pour indiquer la maison paramédicale, maison des associations
- Equiper la Maison des Associations d'un défibrillateur.
- Flécher dans le bourg les défibrillateurs pour informer de leur présence.
- Les lumières sous les préaux de l'école restent allumées toute la nuit, voir pourquoi.
- Mettre en place des tables et des bancs ainsi que planter des arbres dans l'aire de jeux.
- Il a été établi un devis pour la réalisation d'un élagage aux Rousseaux (chênes sur le bord de la route) et pour réaliser le nettoyage du promontoire de l'église (enlever le lierre).
- BERGER LEVRAUD a fourni un devis pour la fourniture d'un logiciel de gestion du cimetière.
- Premiers échanges avec des artisans pour l'agrandissement du columbarium.
- Formation urbanisme 9 janvier 2021.

La séance est levée à 21 h 50.

ANNEXE LES COMMISSIONS

Commission Routes et Bâtiments (Philippe SEVIN)

Faire le tour de la commune pour identifier les travaux de réfection des routes et pour hiérarchiser la priorité de ces travaux.

Commission Cimetière (Philippe SEVIN)

Agrandissement du columbarium, demander des devis
Pertinence du logiciel BERGER LEVRAUD

Commission Organisation et gestion communale (Philippe SEVIN)

Commission Finances et budget communal (Philippe SEVIN)

Réunion en janvier pour préparer le budget 2021

Commission affaires scolaires (Dominique ARIAS)

Commission Urbanisme et PLU (Dominique ARIAS)

Réunions

Commission Sport Loisirs Culture (Dominique ARIAS)

Commission Actions Sociales & Commission Economie et Emploi (Dominique FARGES)

Commission Information et communication (Dominique FARGES)

Commission Sécurité & Accessibilité (Etienne DELOMIER)

Plan de sauvegarde doit être mis à jour pour tenir compte du changement de l'équipe municipale.

Commission Eau Electricité Eclairage (Etienne DELOMIER)

Commission Environnement Tourisme Cadre de vie (Etienne DELOMIER)

Commission Economie et Emploi (Etienne DELOMIER)

Rapprochement de cette commission avec la ***Commission Actions Sociales***.